



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Cotisations

Question écrite n° 40051

Texte de la question

M. Leonce Deprez se referant a ses declarations devant les assises des retraites (26 mars 1996) demande a M. le ministre du travail et des affaires sociales de lui preciser les perspectives de son action ministerielle, alors annoncee en ces termes : « La cotisation maladie des retraites, sensiblement inferieure a celle acquittee par les actifs, sera progressivement harmonisee. »

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40051

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juin 1996, page 3225